



Le bulletin départemental de l'inspection académique de la Haute-Saône

Directeur de la publication :
Jean-Louis Brison, Inspecteur d'académie
N°ISSN : 1281-1785
Inspection académique de la Haute-Saône
5, place Beauchamp
BP 419 – 70013 VESOUL CEDEX
Téléphone : 03-84-78-63-00
Télécopie : 03-84-78-63-63

SOMMAIRE

1- INFORMATIONS GENERALES

Rectification sur la liste des palmés académiques concernant
les personnes promues au 14/07/2005 page 2

2- ACTIONS EDUCATIVES

Enseignement des langues vivantes,
préparation de la rentrée 2006 de la page 2 à 15

Quinzaine de l'école publique 2006 page 16

Procédure à suivre pour le dépôt de vos journaux scolaires page 17

3- REGLEMENTATION

Information aux directrices et directeurs des écoles équipées
d'un serveur AMON page 17

4- RESSOURCES HUMAINES

Dates limites de réception des demandes d'ineat direct
non compensés 2006 page 18



Editorial :

Depuis la rentrée 2005, nous disposons, dans les écoles, les collèges et les lycées, de 131 supports d'emplois aidés, ce qui permet à autant de personnes de trouver une voie d'insertion dans le milieu professionnel.

Je rends hommage aux inspecteurs, aux principaux et aux proviseurs ainsi qu'aux directrices et directeurs d'école qui ont concouru à la mise en place de ce dispositif d'aide. Les services rendus dans les établissements sont appréciés. Je remercie particulièrement les cinq collèges employeurs et le lycée Bartholdi, mutualisateur, d'avoir permis cette organisation.

J'attire l'attention de chacun sur le fait qu'on nous annonce d'ores et déjà l'extension de ce dispositif en direction, pour l'essentiel, des directrices et des directeurs.

Jean-Louis Brison

1 - INFORMATIONS GENERALES

PALMES ACADEMIQUES - PROMOTION DU 14 JUILLET 2005

Rectificatif :

S'ajoute à la liste des personnes promues au grade de chevalier de la promotion du 14 juillet 2005 :

Madame Dominique Schneider, institutrice et directrice à l'école de Gray-La-Ville.

2 – ACTIONS EDUCATIVES

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Préparation de la rentrée 2006

Chaque école réunit son conseil des maîtres avant le 10 juin 2006 afin d'envisager la mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- le choix s'effectue à l'entrée au CE2
- la continuité de l'enseignement d'une langue doit être assurée pour tous les élèves
- les compétences spécifiques de l'équipe pédagogique doivent être mobilisées. Il conviendra en particulier que toute personne habilitée assure cet enseignement au sein de l'école, pour sa classe et sous forme d'échange de service pour les autres en cas de nécessité.

Les règles d'attribution des moyens en personnel pour l'année scolaire 2006-2007 se feront de la manière suivante, par ordre de priorité :

- les écoles n'ayant aucun personnel habilité en LV
- les écoles qui offrent le choix entre l'allemand et l'anglais et qui ne disposent pas d'une personne compétente dans une de ces deux langues

Aucune dérogation à ces règles ne sera envisagée, afin d'assurer un fonctionnement optimal dans le cadre des moyens mis à notre disposition.

Des groupes de langues pourront être constitués avec des élèves de classes différentes. Les élèves bénéficieront d'une heure et demie d'enseignement des langues vivantes par semaine (en deux fois 45 min ou en séances plus courtes et plus fréquentes si possible ; pour les enfants des écoles isolées et éloignées, une heure et demie hebdomadaire non fractionnée pourra être envisagée).

La diversification de l'offre de langue (anglais ou allemand) ne pourra pas être offerte partout.

Dans le cas contraire l'anglais sera alors la seule langue proposée. Se reporter pour cela au tableau des circonscriptions ci-joint.

L'organisation matérielle :

- Il est conseillé de donner à chaque élève un cahier 24 x 32 qui pourra ainsi être utilisé d'une année sur l'autre et durant tout le cycle. Il servira de mémoire et permettra d'y retrouver les chansons et comptines apprises, la trace écrite des expressions usuelles pratiquées au long de l'année. Il fera le lien avec les divers intervenants qui interviendront au cours du cycle III.
- Afin d'aider les écoles qui le souhaitent à choisir une méthode de langue, un choix est proposé par les conseillers pédagogiques LV de l'académie de Besançon, prenant en compte divers critères essentiels. Se reporter au tableau comparatif joint. Les enseignants restent bien entendu libres de choisir leur outil pédagogique.
- Les programmes en LV sont déclinés dans le B.O. hors série n°4 du 29 août 2002.

Tableau des circonscriptions

Circonscription de Vesoul Sud :

L'anglais et l'allemand sont proposés en LV1 dans tous les collèges de cette circonscription.

Secteur de Rioz : le collège propose l'introduction de l'anglais LV2 dès la 5^{ème} pour les germanistes.
Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues dès le CE2 : Rioz, Boulton, Traitiefontaine, Trésilley, Voray.

Secteur de Villersexel : le collège suit le schéma traditionnel. Il propose la LV2 en 4^{ème}, toute langue confondue.
Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Villersexel, RPI Crevans Mignavillers, RPI Esprels Valleriois le Bois, RPI Fallon Abbenans.

Secteur de Vesoul : Jean Macé, Gérôme : Ces collèges proposent une 6^{ème} bilangue (4h d'allemand et 2h d'anglais) et une 5^{ème} bilangue (3h d'allemand et 2h d'anglais)

Jacques Brel propose une 6^{ème} bilangue (4h d'allemand et 4h d'anglais) ainsi qu'une 5^{ème} bilangue.

Toutes les écoles de Vesoul peuvent proposer le choix des 2 langues au CE2. S'y ajoutent les écoles de : Cerre les Noroy, Frotey les Vesoul, Navenne, Quincey.

Circonscription de Vesoul Nord :

L'anglais et l'allemand sont proposés en LV1 dans les collèges de cette circonscription, sauf *Faverney, Vauvillers*, qui n'offrent plus l'allemand en 6^{ème}.

La langue proposée dans les écoles de ces 2 secteurs sera donc l'anglais.

Secteur de Jussey : création d'une 6^{ème} bilangue (4h d'anglais et 3 h d'allemand). Les écoles pouvant proposer le choix : Jussey, Aboncourt Gésincourt, Combeaufontaine, Blondfontaine.

Secteur de Noidans les Vesoul : le collège René Cassin propose l'introduction de l'anglais LV2 dès la 5^{ème} pour les germanistes. Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Echenoz Pont et Echenoz Village, Noidans les Vesoul, Vaivre.

Secteur de Scey sur Saône : le collège suit le schéma traditionnel. L'anglais et l'allemand sont proposés en LV1. La LV2, toute langue confondue, est proposée en 4^{ème}.

Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Combeaufontaine, Port sur Saône Pergaud, Scey sur Saône, Traves.

Secteur du collège Jacques Brel : cf Vesoul Sud.

Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Auxon, RPI Pusey Pusy Epenoux.

Circonscription de Luxeuil :

L'anglais et l'allemand sont proposés en LV1 dans les collèges de cette circonscription sauf *Faucogney* qui n'offre plus l'allemand en 6^{ème} (cependant, l'allemand y sera introduit dès la 5^{ème} à raison de 2h hebdomadaires) et *St Loup* (la LV2 y est proposée en 4^{ème}, toute langue confondue)

La langue proposée dans les écoles de ce secteur sera donc l'anglais.

Les collèges Mathy et Rostand de Luxeuil proposent une 6^{ème} bilangue (4h d'allemand et 2h d'anglais).
Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Luxeuil Bois la Dame, Stade, Boulevard Richet, Mont Valot, St Sauveur, La Chapelle les Luxeuil,

Le collège de Melisey propose une 6^{ème} bilangue à raison de 3h d'allemand et 3h d'anglais, ainsi qu'une 5^{ème} bilangue.
Les écoles pouvant proposer le choix : Melisey, Servance, RPI Malbouhans St Barthélémy et St Germain.

Le collège de Fougerolles propose l'introduction de l'anglais LV2 dès la 5^{ème} pour les germanistes.
Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Aillevillers, Fougerolles Fougères, Corbenay.

Circonscription de Gray :

L'anglais et l'allemand sont proposés en LV1 dans les collèges de cette circonscription sauf *Champlitte* qui n'offre plus l'allemand en 6^{ème}.

La langue proposée dans les écoles de ce secteur sera donc l'anglais.

Le collège de Pesmes propose l'introduction de l'anglais LV2 dès la 5^{ème} pour les germanistes.
Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Pesmes, Valay.

Le collège de Dampierre sur Salon propose une 6^{ème} bilangue (4 d'allemand et 2h d'anglais) ainsi qu'une 5^{ème} bilangue.
Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Dampierre sur Salon, RPI Lavoncourt Vaite, RPI Seveux Beaujeu.

Les collèges de Marnay et de Gy suivent le schéma traditionnel. L'anglais et l'allemand sont proposés en LV1. La LV2, toute langue confondue, est proposée en 4^{ème}.
Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Marnay et Pin.

Pour le secteur de Gray, seul le collège Delaunay propose l'anglais et l'allemand en 6^{ème} en LV1, Romé de l'Isle n'offrant que l'anglais (cependant, dans cet établissement, création d'une 5^{ème} bilangue, avec 3h d'anglais et 2h d'allemand).

Les élèves dépendant du secteur de Romé de l'Isle et souhaitant prendre allemand LV1 en 6^{ème} pourront demander une dérogation de secteur scolaire pour Delaunay.

Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Gray E Bour, Velesmes, Arc les Gray, Apremont.

Circonscription de Lure Héricourt :

L'anglais et l'allemand sont proposés en LV1 dans tous les collèges de cette circonscription.

Le collège de Lure le Mortard propose l'introduction de l'anglais LV2 dès la 5^{ème} pour les germanistes (3h d'allemand et 2h d'anglais).

Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Lure centre, Jules Ferry, Jean Macé, La Pologne, Magny Vernois, Citers.

Le collège d'Héricourt suit le schéma traditionnel. L'anglais et l'allemand sont proposés en LV1. La LV2, toute langue confondue, est proposée en 4^{ème}.

Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Héricourt Grandjean, Borey, Ploye, Poirey, Coisevaux, Saulnot.

Le collège de Champagny propose une 6^{ème} bilangue (4h d'allemand et 2h d'anglais) et une 5^{ème} bilangue.
Les écoles pouvant proposer le choix des 2 langues au CE2 : Ronchamp Centre, Champagny Centre.

Campagne de promotion de la langue allemande

Afin de réduire la désaffection dont souffrent la langue allemande en France et le français en Allemagne, le Conseil des ministres franco-allemand a arrêté un plan de relance de l'apprentissage respectif de ces deux langues. Une campagne d'information en direction des familles est actuellement en cours. Une brochure élaborée par le ministère en collaboration avec l'Institut Goethe présente les avantages liés à l'apprentissage de l'allemand dans notre pays et a également pour ambition de rectifier l'image traditionnelle de cette langue, réputée difficile et austère. Elle pourra être remise aux parents d'élèves de CE1, là où l'allemand sera enseigné au CE2.

Cette brochure a été transmise aux écoles où l'allemand est enseigné et où il est possible de continuer cet enseignement en 6^{ème}. Un certain nombre de collèges ont proposé de nouveaux dispositifs, tels que la 6^{ème} bilangue (introduction de l'anglais LV2 dès la 6^{ème}) ou la 5^{ème} bilangue (introduction de l'anglais LV2 dès la 5^{ème}).

Cette mesure n'est applicable que pour les élèves germanistes.

Vous voudrez bien vous reporter à la liste des écoles concernées : quelques changements ont pu se produire entre la réunion programmée pour les intervenants en allemand et la publication de ce document.

Une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'académie est également remise aux parents destinataires de la brochure : « L'allemand, passeport pour l'Europe ».

Une intervention en allemand est prévue dans les classes de CE1 des écoles ciblées par cette campagne dans la période du 27 février au 15 avril. Une liste de personnes a été établie par circonscription. Les intervenants devront se mettre en relation avec les directeurs d'école.

Enquête à mener auprès des CE1 :

Cette enquête doit se faire après la campagne de sensibilisation à l'allemand menée dans les écoles ciblées. L'imprimé rempli par les parents devra être conservé dans le dossier scolaire de l'élève jusqu'à son passage en 6^{ème}. Il importe que les résultats remontent à :

Inspection académique, Conseillère Pédagogique Langues Vivantes, 5, place Beauchamp, 70000 VESOUL pour le 20 mai 2006.

Il est nécessaire de savoir s'il y a suffisamment d'élèves ayant choisi l'allemand pour constituer un groupe de langue viable dans un secteur de collège donné. Ainsi, dès le mois de juin, nous serons en mesure de dire aux familles si cet enseignement sera assuré au collège où leur enfant sera accueilli en septembre 2009. Dans le cas contraire, les élèves devront tous prendre anglais dès le CE2.

Ce qui se passe dans le primaire va déterminer l'organisation de l'enseignement des langues dans le secondaire.

Pour les futurs élèves de CM1 et de CM2,

La continuité est de mise. Les élèves qui ont eu un enseignement dans une langue doivent dans la mesure du possible continuer l'apprentissage de cette même langue. (ne pas proposer à nouveau le choix en CM, sauf si celui-ci n'avait pas pu être respecté au CE2).

Il faut aussi penser aux intervenants qui ne peuvent gérer toute cette hétérogénéité.

Pour les futurs élèves de 6^{ème},

Madame le recteur souhaite que le principe de continuité soit appliqué de façon souple pour la rentrée 2006 (ex : possibilité pour un élève ayant étudié l'anglais en primaire de faire allemand en 6^{ème})

Enquête à mener auprès des élèves de CE1

NOM de l'élève :

PRENOM :

ECOLE :

CLASSE :

LANGUE CHOISIE : ALLEMAND ANGLAIS

Fait à le

Signature

✂.....

Imprimé de retour d'enquête à renvoyer au plus tard pour le 20 mai 2006 à :
Madame la Conseillère Pédagogique Langues Vivantes
Inspection Académique 5, Place Beauchamp 70000 VESOUL
ce.lv.ia70@ac-besancon.fr

Circonscription de :

Secteur de collège de :

École :

Préciser le RPI si nécessaire :

Nombre de CE1 ayant choisi l'anglais en CE2 :

Nombre de CE1 ayant choisi l'allemand en CE2 :

cabinet

téléphone
03 84 78 63 03
fax
03 84 78 63 63
Mél.
ce.ia70
@ac-besancon.fr

**5 place
Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul
cedex**

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Vesoul, le 08 février 2006

Mesdames, messieurs,

Il est aujourd'hui indispensable pour tout citoyen européen de connaître au moins deux langues européennes autres que la sienne. Dans le cadre des enseignements obligatoires au cycle III, votre enfant va débiter cet apprentissage dès le CE2. En Haute Saône, le choix se porte sur l'anglais ou l'allemand.

La place de l'anglais comme langue de communication mondiale est incontestable. Cependant, sa seule connaissance est pour l'avenir insuffisante. L'allemand est la langue la plus parlée au sein de l'union européenne et la plus utilisée dans les relations économiques en Europe centrale. La parler est un atout essentiel sur le marché du travail ; de plus en plus d'entreprises cherchent des collaborateurs en possédant la maîtrise.

Plusieurs remarques doivent être prises en compte dans le choix que vous allez effectuer :

- l'apprentissage de cette première langue devra être poursuivi, sans changement, à l'école primaire et au collège,
- l'éducation nationale s'engage à en assurer une bonne continuité,
- le collège dont dépend votre enfant a mis en place des mesures spécifiques pour favoriser l'apprentissage de l'allemand en première langue (6^{ème} ou 5^{ème} bilangue) sans négliger pour autant l'anglais. Le directeur de votre école vous donnera toute précision utile à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Louis Brison

GRAY

Ecoles	PE habilité en allemand	Professeur d'allemand	Intervenant extérieur
Apremont	DESFARGES Jean-Michel		
Beaujeu		Mme BARBE Mme BOITEUX	
Dampierre/Salon		Mme BARBE Mme BOITEUX	
Lavoncourt/Vaite		Mme BARBE	
Arc les Gray	VITTET Régine		
Gray E. Bour	BESSON Alexandra		
Velesmes			Mme BONNET
Marnay	SALVI Martine	Mme TISSOT	
Pesmes		Mme ANDRE	
Valay		Mme TISSOT	
Pin		Mme TISSOT	

LURE

Ecoles	PE habilité en allemand	Professeur d'allemand	Intervenant extérieur
Citers	CLERMONT Jacques		
Lure Centre		Mme TUNIS	
Lure Jules Ferry		Mme TUNIS	
Lure Jean Macé		Mme FOISSEY	
Lure Pologne	GALLEZOT Francine		
Magny Vernois		Mme TUNIS	
Champagney Centre		Mme FOISSEY	
Ronchamp Centre		Mme FOISSEY	
Héricourt Borey	CAIMI Josiane (MI)		
Héricourt Grandjean	CAIMI Josiane (MI)		
Héricourt Ploye	CAIMI Josiane (MI)		
Héricourt Poirey	CAIMI Josiane (MI)		
Coisevaux	CAIMI Josiane (MI)		
Saulnot	BRUEZ Jasmine		

LUXEUIL

Ecoles	PE habilité en allemand	Professeur d'allemand	Intervenant extérieur
Melisey			Mme AMANT
St Barthélémy centre			Mme AMANT
St Germain			Mme AMANT
Servance			Mme AMANT
Aillevillers	KNEIB M. Edithe		
Corbenay		Mme BOUGEL	
Fougerolles Fougères	AUBRY Fanny		
La Chapelle les Luxeuil	VONFELT Sébastien		
Luxeuil Bd Richet		Mme BALLET	
Luxeuil Bois la Dame		Mme GUILLÉREY	
Luxeuil Mont Valot		Mme BELTRAMI	
Luxeuil Stade	VALDENNAIRE Sandra		
Saint Sauveur		Mme ROBERT	

VESOUL-NORD

Ecoles	PE habilité en allemand	Professeur d'allemand	Intervenant extérieur
Combeaufontaine		Mme MAGNIN	
Port/Saône Pergaud			Mme KLEM
Scey sur Saône			Mme KLEM
Echenoz la Méline Village			Mme KLEM
Echenoz Pont		Mme MATHIEU	
Noidans		Mme PUTHOMME	
Traves			Mme BONNET
Vaivre			Mme MACON
Auxon		Mme WORRETH	
Pusy/Epenoux	JACHEZ Valérie	Mme WORRETH	
Saulx	BERTHOZ Isabelle	Mme PUTHOMME	
Jussey		M. LEDEUR	
Aboncourt Gésincourt		M. LEDEUR	
Blondefontaine		M. LEDEUR	

VESOUL-SUD

Ecoles	PE habilité en allemand	Professeur d'allemand	Intervenant extérieur
Vesoul Boulevard			Mme MACON
Vesoul Annonciades			Mme KLEM
Vesoul Luxembourg			Mme KLEM
Vesoul Stade		Mme WORRETH	
Vesoul P. Picasso			Mme MACON
Vesoul Rêpes			Mme KLEM
Boult	JACHEZ Catherine	Mme BENCHEQROUNE	
Rioz	AUGE Pascale		
Traitiéfontaine	MOCHULPICH Virginie VERNASSIER Aurélie		
Trésilley (Montarlot)		Mme BENCHEQROUNE	
Voray	ROBERT A. Claude		
Cerre les Noroy			Mme MILLOT
Frotey les Vesoul		Mme WORRETH	
Navenne	SIMMET Jean-Claude		
Quincey			Mme MACON
Fallon	COLLOT Valérie GAMET Sandrine		
Crevans/Mignavillers			Mme MILLOT
Esprels/Vallerois le Bois			Mme MILLOT
Villersexel			Mme MILLOT

Enquête sur les ressources de l'école

Tableaux à renseigner :

Vous trouverez ci-après des tableaux permettant :

- de prévoir l'organisation de l'enseignement des langues vivantes à la rentrée 2006
- de connaître les structures pédagogiques de l'école prévues pour la rentrée 2006: liste des classes, composition et effectifs
- de connaître les ressources de l'école (personnel habilité, intervenant, professeur de langue)

Cette enquête comporte 4 feuilles. Il est important qu'elles soient toutes complétées.

Calendrier :

Afin que le dispositif soit opérationnel pour le 1^{er} octobre 2006, que les éventuelles difficultés puissent être traitées et que nous puissions pallier les manques là où c'est nécessaire, il est indispensable que ces tableaux soient renseignés avec précision et envoyés à :

Inspection académique, conseillère pédagogique langues vivantes, 5, place Beauchamp, 70000 VESOUL, pour le 10 juin 2006, délai de rigueur.

Tout retard ou toute absence de réponse ne pourrait nous être imputable en cas de difficultés rencontrées dans votre école à la rentrée.

Un dialogue avec l'équipe de circonscription et la conseillère pédagogique en langues vivantes assurera les coordinations nécessaires afin de résoudre les difficultés que vous pourriez rencontrer. Il conviendra de conserver un double des tableaux à l'école.

Changement d'adresse :

Dorénavant le courrier électronique concernant les langues vivantes devra être envoyé à l'adresse suivante :

ce.lv.ia70@ac-besancon.fr

Etude du dispositif « Enseignement d'une langue vivante » Rentrée 2006

Feuille n°1

CIRCONSCRIPTION de :

Ecole de :

RPI de :

Nombre de classes à la rentrée 2006 :

Indiquer éventuellement les lieux où se tiendra l'enseignement des LV :

Indiquer les éventuels problèmes de locaux (dimension de la salle, éloignement,...) :

Conseil des maîtres du :

Signature du directeur :

À envoyer pour le samedi 10 juin 2006 à

Inspection académique, conseillère pédagogique langues vivantes, 5, place Beauchamp, 70000 VESOUL,
pour le 10 juin 2006, délai de rigueur.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Circonscription :

Ecole ou RPI de :

Tableau 1 : Structure pédagogique du cycle 3 prévue pour la rentrée 2006.

Nom de l'enseignant de la classe	Effectif par cours / Une ligne par classe						Effectif total
	CE2 allemand	CE2 anglais	CM1 allemand	CM1 anglais	CM2 allemand	CM2 anglais	
Total							

Feuille n°3

Tableaux 2 : RESSOURCES : S'il y a des changements de personnels dans votre école et que vous ne connaissez pas encore les nominations, s'il y a un déménagement prévu en cours d'année,cochez la case ci –après et nous vous rappellerons en septembre.

Circonscription :

Ecole ou RPI de :

Mobilisation des ressources de l'école pour la rentrée 2006

Noms des enseignants ayant une habilitation en langue dans l'école	Allemand	Anglais

Noms des enseignants de l'école ayant un diplôme* en langue ou une expérience attestée mais n'ayant pas l'habilitation	<u>Allemand</u>	<u>Anglais</u>

* diplômes tels que licence, maîtrise, DCL (préciser)

Autres intervenants (professeurs du 2nd degré, intervenants extérieurs contractuels, etc.) susceptibles de s'engager dans le dispositif ou de poursuivre leur implication à la rentrée 2005 :

Nom	Statut	Langue	Observations éventuelles

CHOIX DES LANGUES et projet d'organisation :

- Continuité : les élèves qui ont eu un enseignement dans une langue doivent dans la mesure du possible continuer l'apprentissage de cette même langue. (**ne** pas proposer à nouveau le choix en CM, sauf si celui-ci n'avait pas pu être respecté au CE2)
- S'il s'agit d'une première année d'enseignement, le choix doit faire l'objet d'une étude en fonction du contexte local.

Tableau 3 : Constitution des groupes à la rentrée 2006– Projet –

Groupes de langue	Composition des groupes		Langue enseignée	Personnel assurant l'enseignement		Observations	
	cours	effectif		Nom	Type de personnel	Organisation	Continuité ou première année (à préciser)
<i>Exemple G 1</i>	CE2 de M.X CE2 de Mme Y	8 6	<i>allemand</i>	<i>M Schmidt</i>	<i>Instituteur du CP</i>	<i>Echange de service avec maître de CE2</i>	<i>Première année d'enseignement</i>
G2	CE2 de M X CE2 de Mme Y	10 11	<i>Anglais</i>	<i>Mme Smith</i>	<i>Prof 2^{ème} d°</i>	<i>Mme Y aide Mme Smith</i>	<i>Première année d'enseignement</i>

Tableau comparatif de quelques méthodes utilisées en anglais et en allemand

METHODES	Editeur	Confor- me aux I.O.	Livre du Maître	Livre de l'élève	Cahie r d'ex.	Matrice photo- copiable	Flash cards	Poster s de cours	Chant s (texte s)	Culture quotid. & Fêtes	Pack civil- isation	Casse t tes ou CD audio	Cassett es vidéo	CD Ro m	Evaluation	Commentaires
I-SPY	O.U.P.	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui dans le LdM	oui	non	non	auto-éval +autres formes	ne traite que la G.B. L du M en français n°1, en angl n°2, 3, 4
POP CORN	Belin	oui	oui classeu r	oui dans le LdM		oui avec LdM	non	oui	oui	non	oui	1 K7 audio du M 1 K7 élèv	non	non	fiches test à l'écrit /trim	ex de prononciation
LOLLIPOP CE1 /CE2 The Jellybeans CM1-CM2	Na- than	oui	oui	oui		oui	3 formats	1/sé quen ce	oui	oui clairse mé	non	CD él + M	non	non	oui	la durée des séances est sous-estimée ex de phonologie intéressants ds CM2
JUMPER CE2	Belin	oui	oui	oui dessins		vignettes dans LdM	oui	oui	peu	peu	non	2 CD	non	non	oui	
Anna Schmidt und Oskar	Langen- scheidt	oui	oui en fr	oui		tout est à photocopi er	oui	non	oui	oui	oui	K7 + repris e du dial	3 K7	non	non	manque phonologie
Lilli Marzipan	Didier	oui	oui	oui		non	oui dans LdM	non	oui	oui	à téléchar - ger	CD	non	non	oui + auto- éval	



PAS D'ÉCOLE, PAS D'AVENIR !

*Mobilisons-nous pour le droit à
l'éducation dans le monde*

QUINZAINE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE 2006

du 9 au 22 mai

Le droit à l'éducation est un droit fondamental. Il occupe une place centrale parmi les droits de l'homme et est indispensable à l'exercice de tous les autres droits, parmi lesquels celui au développement. Pourtant, en dépit de tous les engagements politiques pris par les gouvernements, des millions d'enfants demeurent toujours exclus de l'égalité des chances dans l'enseignement, beaucoup en raison de la pauvreté.

C'est pourquoi, depuis 2002, la Ligue de l'enseignement a décidé de consacrer sa grande collecte annuelle dans les écoles publiques françaises à la cause de l'éducation pour tous. Plus de 800 000 euros ont ainsi pu soutenir des projets éducatifs dans des dizaines de pays du monde.

En 2006, la Ligue de l'enseignement soutient particulièrement les projets qui concernent 5 pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) qui, d'après l'Unesco, ont peu de chance d'atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous en 2015. En outre, la Ligue de l'Enseignement a décerné son « coup de cœur » cette année à l'association « Graines d'avenir » et le projet de construction d'un collège à Bangalore en Inde qui doit accueillir des jeunes tibétains en exil.

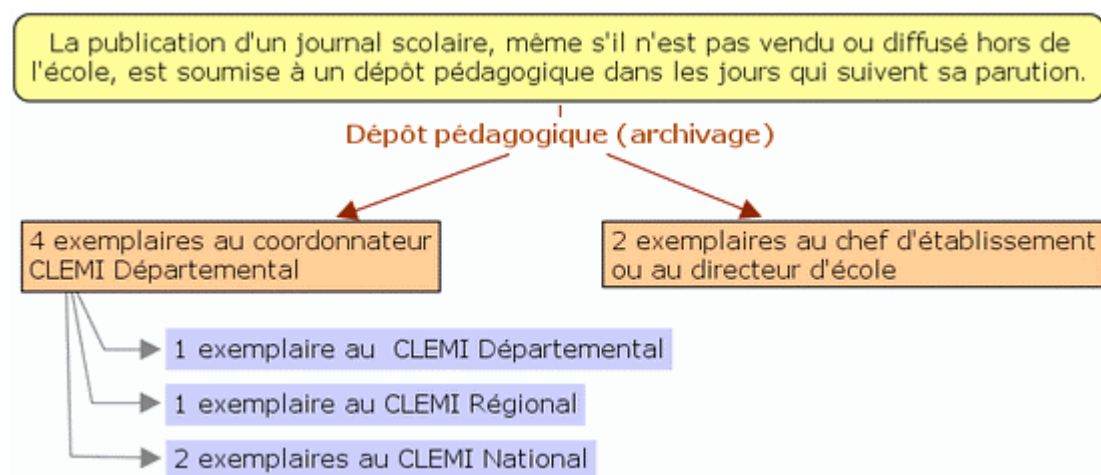
Réaliser le droit à l'éducation pour tous est l'un des plus grands défis de notre époque.

Cette année encore, nous comptons sur vous pour nous soutenir dans cette action.

Pour en savoir plus
www.fol70.org
www.pasdecolepasdavenir-qep.org

RAPPEL : procédure à suivre pour le dépôt de vos journaux scolaires (écoles, collèges, lycées)

Nous vous rappelons les procédures à suivre pour le dépôt de vos journaux scolaires (écoles, collèges, lycées).



INFORMATION ACTIVITE MUSICALE

Les classes des écoles qui souhaiteraient assister à une répétition générale de « Marco Polo, le livre des merveilles » (œuvre musicale pour chœur et orchestre)

Le mardi 23 mai 2006 de 14h 30 à 16h 00 au théâtre Edwige Feuillère de Vesoul sont priées de contacter d'ici le vendredi 05 mai 2006 au plus tard Chantal Zimmermann : 03 84 75 54 71

120 élèves de chorales de collège, 15 musiciens évoqueront les voyages de Marco Polo à travers 14 chants composés par Pierre Feillens, professeur d'éducation musicale au collège de Rioz.

3 – REGLEMENTATION

Information aux directrices et directeurs des écoles équipées d'un serveur AMON

Madame la directrice, monsieur le directeur,

Votre école est connectée au net par ADSL.

L'Inspection académique de la Haute-Saône, conformément aux recommandations ministérielles, a mis en place une protection sur la connexion de votre école, grâce à la présence d'un ordinateur pare-feu « AMON » et aux logiciels qu'il contient. Cet appareil limite les accès aux sites « sensibles », protège contre les virus, interdit le piratage, et permet les dépannages par télémaintenance avec les services de l'Inspection académique.

Cependant, il vous appartient de veiller à ce que cet équipement ne soit en aucun cas débranché ou modifié, car votre responsabilité pourrait se trouver à nouveau engagée si le matériel n'est plus opérationnel. Nulle personne, en dehors du personnel appartenant aux services du RAIP 1^{er} degré de l'Inspection académique, ne doit être autorisée à intervenir sur le matériel, les branchements ou la configuration du pare-feu.

Pour nous signaler un problème d'intervention extérieure non conforme, ou pour plus de renseignements, je vous engage à prendre contact avec les services du RAIP 1^{er} degré, à l'Inspection académique (03 84 78 63 67 ou 63 23).

RAIP 1^{er} degré

4 – RESSOURCES HUMAINES

Dates limites de réception des demandes d'ineat direct non compensés 2006

Départements	dates limites
Alpes Maritimes	30 avril 2006
Aube	17 mai 2006
Aude	2 mai 2006
Bouches du Rhône	20 mai 2006
Calvados	31 mai 2006
Cantal	15mai 2006
Drôme	29 mai 2006
Eure	9 mai 2006
Finistère	15 mai 2006
Guadeloupe	1 ^{er} juin 2006
Haute Corse	30 mai 2006
Haute Garonne	15 mai 2006
Haute-Loire	31 mai 2006
Hautes Pyrénées	31 mai 2006
Hérault	30 avril 2006
Landes	16 mai 2006
La Réunion	7 mai 2006
Loire Atlantique	15 mai 2006
Loiret	15 avril 2006
Lot et Garonne	30 avril 2006
Maine et Loire	30 mai 2006
Manche	12 mai 2006
Meuse	30 avril 2006
Morbihan	15 mai 2006
Nièvres	15 mai 2006
Pyrénées-Atlantiques	15 mai 2006
Saône et Loire	15 mai 2006
Sarthe	9 mai 2006
Savoie	29 mai 2006
Seine et Marne	30 avril 2006
Tarn	22 mai 2006
Yvelines	15 mai 2006
Val d'Oise	8 mai 2006
Vaucluse	26 mai 2006
Vosges	19 mai 2006